



Centre Socioculturel  
du Langensand

Animations  
Toute la journée  
familiales

# Bourse des enfants

## Dimanche 15 avril

Ouvert au public de 8h à 18h

Ouvert aux exposants dès 6h

### au CSC Langensand

Vêtements  
et articles de puériculture  
Jeux, jouets, livres,...  
pour enfants de 0 à 14 ans

Inscriptions | renseignements

03 88 73 49 04

[accueil@csc-langensand.com](mailto:accueil@csc-langensand.com)

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



## REGLEMENT

- La Bourse des Enfants est ouverte uniquement **aux particuliers**, à condition de renvoyer le coupon réponse totalement rempli et **accompagné de son règlement et de la photocopie recto verso de votre pièce d'identité. Le jour même ne seront acceptées que les réservations payées d'avances. PLACES LIMITEES.**
- Les stands de boissons, de restauration ainsi que de denrées alimentaires sont exclus car réservés à l'organisateur.
- La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que Militaria. L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre de la bourse. Les bouteilles de gaz sont strictement interdites. Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.
- La vente d'animaux vivants ou empaillés est strictement interdite.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'Association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de détériorations ou d'accidents pouvant survenir aux stands ainsi qu'aux biens des exposants dans le périmètre de la manifestation.
- L'emplacement en intérieur correspond à une table de 2 ml. Le prix de l'emplacement est de 6 € et celui de la table supplémentaire est de 4 €.
- L'emplacement en extérieur - **uniquement en cas d'indisponibilité en intérieur** – est de 10 € les 5ml + 2 € par ml supplémentaire.
- Mise en place des exposants **de 7h à 9h.**
- Le numéro de votre emplacement vous sera indiqué le jour de la manifestation.
- Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non occupation.
- Chaque exposant est prié de nettoyer sa place et la rendre dans un état correct sous peine de se voir refuser l'accès les années suivantes. Le sac de déchets sera à déposer le soir à la sortie.
- **L'Association se donne le droit de refuser la participation à des exposants et de renvoyer toute personne posant des problèmes durant la journée.**
- **Les articles proposés n'auront pas été achetés dans le but de leur revente.**
- **La participation à la Bourse des Enfants revêt d'un caractère exceptionnel.**
- **En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende, dans certains cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.**
- **La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous dégâts, ou accidents provoqués par eux.**
- **En cas de non-respect de ce règlement déposé à la mairie de Haguenau, l'Association organisatrice sera seul juge, et peut même procéder à l'exclusion.**

